

Rapport de la commission de gestion, chargée de l'étude du Préavis N°03/11.2021 Budget de l'exercice 2022

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Délégués,

La commission de gestion, chargée d'étudier le préavis du Comité de direction sur l'objet cité en titre s'est réunie les mardis 21 et 28 septembre 2021 en la salle de conférences de l'ASIME à Beausobre. Composée de Mesdames Carole Ricbourg (Aclens), Jess Crisci (Morges), Noémie Fantoli (Vullierens) et Martine Blauth (Tolochenaz; en séance du 21.9.21, en remplacement de M. Pierre Siegwart, excusé), et de Monsieur Stéphane Dewarrat (Morges), soussigné et président-rapporteur, la commission a été reçue par Messieurs Andréas Sutter, président du Comité de direction (CODIR), accompagné de Giuseppe Biancaniello, membre du CODIR en charge des finances (en séance du 21.9.21) et Marc Johannot, directeur administratif de l'ASIME. La commission les remercie pour leur disponibilité.

A noter que ces séances ont été communes pour les préavis N° 2 (autorisations générales) et 3.

1. Introduction

Nouvelle législature, nouvelles personnes, la première séance a permis de se présenter les unes, les uns, les autres : représentants du CODIR, directeur administratif et membres de la commission de gestion. Du côté de cette dernière entité, les têtes sont pratiquement toutes nouvelles, une suppléante à déjà une longue expérience de l'association intercommunale.

Les présentations et discussions ont permis également de présenter le fonctionnement de l'association intercommunale, une part des interactions avec les autorités communales, les directions d'établissements, le fonctionnement des écoles, du financement des infrastructures scolaires et d'activités en compléments de la vie scolaire, tel que transports scolaires, ou le centre à la montagne Marcel Barbey, par exemple.

Certaines discussions ont également précédé les travaux de la commission de gestion sur l'exercice 2021, elles seront reprises en 2022 sur l'exercice qui sera alors terminé.

2. Présentation du préavis

Les membres présents ont eu une présentation claire et approfondie du budget 2022 de l'association intercommunale. Nous avons pu constater que le budget proposé est en hausse de 2.2% par rapport au budget 2021, soit de CHF 258'101.--. La hausse peut être qualifiée d'organique et en prévision de la nouvelle législature qui verra également la nomination

prochainement d'un ou une nouvelle directrice administrative. Les postes en augmentation ont été présentés les uns après les autres, il s'agit de d'augmentation fonctionnelle.

M. Johannot a établi de manière très précise un barème de calcul qui sert de base pour déterminer le coût des locaux scolaires. Ce barème nous a été documenté et largement expliqué.

Parmi les augmentations, le traitement du personnel (502.3011.00) augmente de 225 à 275 milles francs. M. Johannot enthousiaste, motivé sera prochainement à la retraite, il est historiquement rémunéré pour un poste à 80%, mais concède compléter son poste par du bénévolat pour ainsi dire, et faire finalement un temps plein. L'augmentation des tâches nécessite également l'engagement d'un ou une adjointe dès la rentrée 2022-2023.

Une diminution de CHF 70'000.- sur un poste () peut étonner à l'heure du passage au numérique et de l'amélioration des outils, les tableaux interactifs. En fait, le matériel scolaire est à charge des communes, et l'amortissement est ensuite réalisé sur 5ans, ce qui fait que le budget 2020 était trop conséquent dans les comptes de l'association, mais l'installation de nouveaux tableaux se réalisent dans les différents collèges.

La Commission remercie M. Johannot et les représentants du CODIR pour cet exhaustif et excellent travail.

3. Discussion de la commission

La discussion n'a pas suscité de grands débats et la commission est convaincue que le budget est bien établi, les augmentations de postes sont conformes au besoins de l'association intercommunale afin d'assurer une saine gestion de celle-ci.

4. Conclusion

La Commission salue l'effort fourni par le comité de direction pour l'élaboration de ce budget clair et transparent. Nous avons constaté que le budget 2022 est parfaitement conforme. Par conséquent, à l'unanimité de la commission, nous pouvons vous encourager à l'adopter.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Délégués, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil Intercommunal de l'ASIME

- Après avoir pris connaissance du projet de budget ordinaire pour l'exercice 2022 et du préavis N°03/11.2021 – Budget de l'exercice 2022, du Comité de direction,
- Après avoir pris connaissance du rapport de la Commission de gestion chargée de l'étude du projet,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'adopter le budget pour l'exercice 2022 tel que présenté par le Comité de direction, pour un montant global de CHF 12'010'212.

Pour la Commission de gestion:

Stéphane Dewarrat, président-rapporteur

Morges, le 23 octobre 2021

Rapport présenté au Conseil Intercommunal en séance du 9 novembre 2021.